



Les diagnostics en transaction immobilière :

Nature	Quand	Immeubles concernés	Durée de validité
DIAGNOSTIC AMIANTE (Etat relatif à la présence ou non de matériaux ou de produits contenant de l'amiante)	Compromis de vente	Tous immeubles, dont le permis de construire est antérieur au 01/07/1997	Permanente
ETAT PARASITAIRE (Contrôle de la présence ou non de termites, d'insectes à larves xylophages, de champignons lignivores dont le mэрule)	Compromis de vente	Tous immeubles situés dans une zone à risques « termites » mais néanmoins fortement recommandé en dehors de ces zones	3 mois
MESURAGE SELON LA LOI CARREZ (Attestation de surface de lots en copropriété)	Compromis de vente	Lots de copropriété (appartements et maisons en copropriété)	Permanente (sauf en cas de modifications intérieures)
CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (Diagnostic de présence ou non de plomb dans les peintures)	Compromis de vente	Locaux à usage d'habitation construits avant le 01/01/1949 <i>Les locations à partir du 12/08/2008</i>	Permanente (en cas d'absence) Vente : 1 an Bail : 6 ans
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (Classification en catégorie d'énergie et évaluation des consommations)	Compromis de vente	Tous immeubles Les locations depuis le 01/07/2007	10 ans
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Contrôle de fonctionnement d'un assainissement non collectif)	Compromis de vente <i>(à partir du 01/01/2010)</i>	Tous immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement, recommandé dès à présent par les collectivités	1 an
GAZ (Etat de l'installation intérieure Gaz)	Compromis de vente	Locaux à usage d'habitation comportant une installation gaz de plus de 15 ans	3 ans
ELECTRICITE (Etat de l'installation intérieure d'Electricité)	Compromis de vente <i>(dès parution du décret)</i>	Locaux à usage d'habitation comportant une installation électrique de plus de 15 ans	<i>Non connu</i>
Etat des risques naturels et technologiques (Connaissance ou non d'un risque naturel ou technologique sur le bien en cours d'acquisition)	Compromis de vente	Tous immeubles situés en zone à risque * <i>Extension aux locations prévue</i>	Vente : 6 mois <i>Bail : inconnu</i>

* zone couverte par un plan de prévention des risques technologiques ou naturels ou en zone sismique

Pour toute information, contacter votre ACB le plus proche !